

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Frelinghien**

### **Introduction**

Toutes les communes de l'agglomération armentièreoise appartenant à la MEL ont fait l'objet d'une analyse des déplacements à vélo par l'ADAV. Le questionnaire élaboré avec la FUB (fédération des usagers de la bicyclette) a pour but de connaître l'engagement des candidats aux élections municipales de Frelinghien en faveur des mobilités actives et plus particulièrement le vélo. Les réponses des candidats aux élections municipales de Frelinghien seront accessibles sur le site de la FUB.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Le comité vélo se réunira 2 fois par an dont une fois avec les techniciens de la MEL. Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) qui animerait le comité vélo. Il peut s'agir aussi d'un comité des mobilités actives (marche, vélo, personnes à mobilité réduite)*

#### **Action n°2 :**

Affecter un pourcentage du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Rue d'Armentières  
Transformer les bandes cyclables de la M945 en pistes cyclables et aménager les ronds-points pour les rendre cyclables.

Rénover les pistes cyclables reliant la rue d'Armentières à la M945.

*Ne pas oublier l'entretien régulier des pistes et bandes cyclables (boue, feuilles, végétaux, débris de verre, gravillons, neige) pour éviter les crevaisons et les chutes. L'achat de matériel d'entretien peut être intercommunal.*

#### **Action n°4 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : établissements publics, établissements scolaires, stade, liaisons inter-quartiers, liaisons inter-communales notamment par la voie verte de la Lys, liaison vers Lille par les petites routes de campagne...

#### **Action n°5 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Créer un espace séparé ou partagé piétons-cyclistes (en fonction des possibilités) entre la rue Lutun à Houplines et la rue d'Armentières à Frelinghien.

Rénover le revêtement de la voie verte le long de la Lys, en raison des déformations et de l'excès de gravillons responsables de la dégradation prématurée des vélos et de risque de chute, ce qui rend difficile la pratique de la bicyclette au quotidien, dans un but utilitaire par exemple pour se rendre à son lieu de travail. Cet axe est essentiel pour rejoindre Houplines puis Armentières ou pour rejoindre les communes en bord de Deûle jusque Lille. Le CEREMA a démontré que l'enrobé

bitumeux à froid était plus écologique que le sable stabilisé renforcé.

**Action n°6 :**

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Voir action 3 liaison avec Houplines

Voir action 4 rénovation du revêtement de la voie verte

*Ce projet peut faire l'objet d'un dépôt de candidature au plan national vélo entre le 1er février et le 31 mai 2020, en concertation avec la MEL. Pour plus d'information, consulter le site vélo et territoires <https://www.veloterritoires.org/actualite/2019/12/20/deuxieme-appel-a-projets-continuites-cyclableslance/>*

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

**Action n°7 :**

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

*Obliger tous les camions à prendre la M945 sauf pour la desserte locale.*

**Action n°8 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Limiter l'accès aux petites routes de campagne aux riverains, aux dessertes locales et aux cyclistes, par exemple Chemin de la Vacherie, Chemin de la Vachette, Chemin de la Verte Rue...*

**Action n°9 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicane, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Dans toutes les rues et sur toute leur longueur : rue d'Armentières, rue du Pont Rouge, rue au Vent.

Dans tous les quartiers résidentiels, la vitesse est limitée à 30km/h, c'est très bien ; il pourrait être utile de faire une signalisation au sol et faire des rappels à l'intérieur des quartiers par exemple au Béguinage de la Chapelette.

**Action n°10 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°11 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

**Action n°12 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°13 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°14 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°15 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°16 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°17 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise*

**Action n°18 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

*A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise*

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°19 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°20 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

*Si ce n'est déjà fait*

**Action n°21 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

*A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise*

**Action n°22 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°23 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°24 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°25 :**

Créer une "journée sans voiture".

**Action n°26 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°27 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Et aussi sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie*

**Action n°28 :**

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : - Mise en place du forfait mobilité durable, mise en place du plan mobilité dans l'entreprise

- Proposer des challenges intra/inter-entreprises (exemple challenge métropolitain du vélo organisé par la MEL en mai) pour sensibiliser les employeurs et les employés aux gains économiques, à l'impact sur les rejets de CO2, aux impacts sur la santé et le stress.